

🕒 **Durée de 14h00 à 28h00 selon niveau des candidats et nombre de catégories (dont 7h consacrées aux tests)**

Présentiel - Synchrone

Public Visé

Toute personne amenée à conduire un ou des engins objet de cette recommandation dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

Pré Requis

Savoir lire, écrire et parler français.

Être âgé d'au moins 18 ans (ou nous fournir la déclaration de dérogation aux travaux réglementés pour les jeunes âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans).

Il est recommandé que l'employeur s'assure de l'aptitude médicale du salarié à conduire un engin avant de s'engager dans un processus de formation et de test CACES®.

Le(s) candidat(s) devront disposer des EPI nécessaires sur le site d'évaluation et à minima chaussures de sécurité, gants, protections auditives et d'un vêtement rétroréfléchissant.

Si recyclage : avoir une expérience professionnelle dans la conduite des engins concernés et déjà formé pour la(les) catégorie(s) demandée(s).

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Connaître la réglementation ainsi que les risques relatifs à la conduite en sécurité et valider le test théorique

Utiliser en sécurité les Chariots automoteurs à conducteur porté et valider le(les) test(s) pratique(s)

Obtenir le CACES® pour la ou les catégories concernées par les tests

Parcours pédagogique

CONNAISSANCES THEORIQUES :

- Connaissances générales
- Technologie des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
- Les principaux type de chariots de manutention
- Les catégories de CACES® et autres
- Notions élémentaires de physique
- Stabilité des chariots de manutention
- Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté
- Exploitation des chariots de manutention à conducteur porté
- Vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté

SAVOIR-FAIRE PRATIQUES :

Commun à toutes les catégories :

- Prise de poste et vérifications
- Conduite et manoeuvres
- Fin de poste - Opérations d'entretien quotidien - Maintenance

Selon la ou les catégories choisies et figurant sur le devis et/ou la convention :

1A (transpalette et préparateurs de commande sans élévation du poste de conduite - levée inférieure ou égale à 1,20m) :

- Prendre, déplacer et déposer au sol une charge palettisée
- Effectuer le chargement et le déchargement d'une véhicule par l'arrière depuis un quai

1B (gerbeurs à conducteur porté - levée supérieure à 1,20m) :

- Prendre, déplacer et déposer au sol une charge palettisée
- Gerber et dégerber au moins trois charges en pile
- Stocker et déstocker trois palettes à trois niveaux différents d'un palletier (du niveau du sol jusqu'à 2,9m maximum)

• Effectuer le chargement et le déchargement d'une véhicule par l'arrière depuis un quai

2A (chariots à plateau porteur d'une capacité de charge inférieure ou égale à 2 tonnes) :

- Circuler en sécurité, s'arrêter et redémarrer sur un plan incliné et/ou un dévers, en charge
- S'assurer de l'adéquation du chariot à la manutention à réaliser
- Déterminer la position appropriée d'une charge donnée sur le plateau porteur

2B (chariots tracteur industriels d'une capacité de traction inférieure ou égale à 25 tonnes) :

- Circuler avec au moins une remorque vide attelée au chariot
- Circuler avec au moins une remorque chargée attelée au chariot
- Circuler en sécurité, s'arrêter et redémarrer sur un plan incliné et/ou un dévers, en charge
- S'assurer de l'adéquation du chariot à la manutention à réaliser
- Déterminer la position appropriée d'une charge donnée sur le plateau porteur
- Attelage d'une ou plusieurs remorques au chariot

3 (chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux d'une capacité nominale inférieure à 6 tonnes) :

- Circuler en sécurité, s'arrêter et redémarrer sur un plan incliné et/ou un dévers, en charge
- Gerber et dégerber au moins 3 charges en pile
- Stocker et déstocker trois palettes à trois niveaux différents d'un palletier (du niveau du sol jusqu'à 3,3m minimum)
- Effectuer le chargement et le déchargement d'un véhicule depuis le sol
- Effectuer la prise, le transport et la dépose d'une charge longue et/ou déformable et/ou instable

4 (chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux d'une capacité nominale supérieure à 6 tonnes) :

- Prendre, déplacer et déposer au sol une charge paletisée
- Gerber et dégerber au moins 3 charges en pile
- Effectuer le chargement et le déchargement d'un véhicule depuis le sol
- Effectuer la prise, le transport et la dépose d'une charge longue et/ou déformable et/ou instable

5 (chariots élévateurs à mât rétractable) :

- Prendre, déplacer et déposer au sol une charge paletisée
- Gerber et dégerber au moins 3 charges en pile
- Stocker et déstocker au moins quatre palettes à quatre niveaux différents d'un palletier (du niveau du sol jusqu'à 6m minimum)

6 (chariots élévateurs à poste de conduite élévable d'une hauteur de plancher supérieure à 1,2 m) :

- Circuler à vide et en charge en allée réservée
- Prendre, déplacer et déposer au sol une charge paletisée
- Constituer une palette par picking à plusieurs niveaux d'un palletier jusqu'à une hauteur plancher de 2,80m minimum
- Effectuer les manoeuvres de secours

7 (conduite hors production des chariots de toutes les catégories) :

- Prendre, déplacer et déposer une charge au sol
- Charger et décharger le chariot sur un véhicule de transport avec une charge sur les bras de fourche

Dernier jour : évaluations-tests - suivant le référentiel (Annexe 3 de la R489 CNAM).

Évaluation théorique commune à toutes les catégories (1 heure +/- 10 minutes), la réussite à l'épreuve théorique nécessite l'obtention :

D'une note moyenne minimale de 70/100 sur l'ensemble du test ;

Et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués.

Et du respect du temps de référence prévu pour la réalisation de cette épreuve.

Suivi de l'évaluation pratique par catégorie (1 heure par unité de test, voir nota), la réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention :

D'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test ;

Et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués ;

Et d'une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème ;

Et du respect du temps de référence prévu pour la réalisation de ces épreuves.

En cas d'ajournement d'une des deux parties du test CACES®, le candidat conserve dans ce même centre, le bénéfice de la partie réussie durant 12 mois.

NOTA : un testeur est limité à 6 unités de test pratique par jour. (annexe 3.3 de la R.489).

Catégorie 1A et 2B = 0,5 unité de test donc 12 tests par jour et testeur.

Catégorie 1B, 5, 6 et 7 = 0,75 unité de test donc 8 tests par jour et testeur.

Catégories 3 et 4 = 1 unité de test donc 6 tests par jour et testeur.

FORMALISATION À L'ISSUE DE LA FORMATION (diplôme, certificat, attestation...).

Délivrance en fin de formation d'une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs acquis ainsi qu'une attestation de réussite provisoire au CACES® à chaque participant.

Et suite à la formation :

Délivrance d'un certificat de réalisation nominatif.

Obtention du Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) après validation par le stagiaire de la partie théorique et pratique notées par le testeur. En cas d'échec, nous délivrons uniquement une attestation d'échec mentionnant la(les) partie(s) qui a(ont) causé cet échec avec une durée préconisée pour une session de rattrapage.

Méthodes pédagogiques

Formation théorique en salle et formation pratique sur zone d'évolution dédiée, en adéquation avec la recommandation en

Moyens pédagogiques

Salle de formation équipée de tables, chaises et tableau blanc, engins correspondants aux catégories programmées ainsi que tous moyens en

vigueur.

adéquation avec la R489.

Modalités de suivi

Modalités et délais d'accès : des sessions de formation ont lieu régulièrement sur nos différents centres partenaires, nous contacter pour en connaître les dates.

Qualification Intervenant-e-s

Formateur et testeur expérimentés et certifiés.



Méthodes et modalités d'évaluation

Selon critères établis par la recommandation en vigueur (R489) : évaluation théorique sous forme de QCM et évaluation pratique réalisée en situation de travail.

Les évaluations/tests seront réalisées par un ou des testeurs certifiés différent du formateur.

Moyens à mettre en oeuvre

Chaque candidat doit être muni de ses Equipements de Protection Individuelle (EPI) dès le premier jour de la formation : chaussures de sécurité, casque, gants, protections auditives et un vêtement rétroréfléchissant.

Si formation en intra sur le site de votre choix, l'annexe 3 de la convention devra nous être retournée complétée et signée avec la convention avant la formation.

Modalités d'accessibilité handicap

Nos référents handicap sont à la disposition des personnes en situation d'handicap pour étudier les possibilités d'adaptation des formations et le cas échéant les orienter vers nos partenaires.

Sanction formation

Délivrance Certificat Aptitude à la Conduite En Sécurité



Durée

0.00 Heure

Effectif

De 1 à 6 Personnes



Contactez-nous !

Marion BILLET
Responsable commerciale

Tél. : 0671355609
Mail : marion.b@reseau-ocafor.com

Formation éligible au CPF. Vous pouvez vous inscrire sur Mon Compte Formation : voir descriptif détaillé ci-dessous

Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences

Certificateur : INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE - Validité certification : Date enregistrement 31/10/2024 | fin validité : 31/10/2029
1A : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 489 catégorie 1A : Transpalettes à conducteur porté sans élévation du poste de conduite - RS 6866
1B : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 489 catégorie 1B : Gerbeurs à conducteur porté à hauteur de levée > 1,20 m - RS 6867
Certificateur : INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE - Validité certification : Date enregistrement 01/10/2024 | fin validité : 01/10/2029
2A : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 489 catégorie 2A : Chariots à plateau porteur - RS 6800
Certificateur : INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE - Validité certification : Date enregistrement 31/10/2024 | fin validité : 31/10/2029
2B : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 489 catégorie 2B : Chariots tracteurs industriels - RS 6868
3 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 489 catégorie 3 : Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux - RS 6869
4 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 489 catégorie 4 : Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux à capacité nominale > 6 tonnes - RS 6871
5 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 489 catégorie 5 : Chariots élévateurs à mat rétractable - RS 6870
6 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 489 catégorie 6 : Chariots élévateurs à poste de conduite élevable - RS 6872
7 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 489 catégorie 7 : Conduite hors production des chariots - RS 6873

